L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 26 OCTOBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. DIMANCHE MATIN, 26 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Jos. Rosenthal, au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, lingerie et casimirs.

Porcelaine de fantaisie.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Dimanche, 26 Octobre 1873.
Académie. — Uncle Tom's Cabin.

Une Liquidation générale.

Si la gène financière que nos banques éprouvent aujourd'hui, ou plutôt si l'impossibilité où se trouvent les banques de payer les checks qui sont tirés sur elles, pouvait amener la liquidation générale de l'Etat, il faudrait non s'en plaindre, mais s'en féliciter. Par le tableau de détresse que nous avons présenté hier à nos lecteurs, ils ont bien dû comprendre que tous nos maux actuels ne viennent pas de la témérité de nos institutions de crédit, et nous ne les blamons pas en effet d'avoir aidé libéralement les facteurs ou hommes d'affaires qui se sont endettés eux-mêmes pour soutenir notre industrie agricole. Ces opérations sont des opérations honnêtes, utiles et qui tournent au profit de tous. Il est certain qu'un dépôt en devenant monnaie courante rend plus de service à la communauté que lorsqu'il est thésaurisé et enfermé, comme une relique, dans un caveau où personne ne peut le voir si ce n'est un payeur auquel il est défendu d'y toucher.

On s'applaudissait autrefois de la mobilité de ces dépôts et de ces occasions nombreuses qu'on avait de les mettre en activité de service. Plus l'argent travaille, plus il produit et plus se multiplie la richesse publique. Mais on n'a pas aujourd'hui autant de sécurité dans l'emploi des capitaux. La carrière des planteurs est très précaire. Ils ne possèdent plus que partiellement leurs domaines; les travailleurs ne leur appartenant pas. Ils sont obligés de les payer, et quand ils ne peuvent plus le faire, la main-d'œuvre leur manque et leurs terres chôment. Alors, ils sont forcés de prendre des grangers et de partager avec eux les récoltes en nature. L'argent qui en provient, lorsqu'elles sont vendues, se dissémine entre nombre de mains qui le dépensent au hasard, d'une manière irrégulière, et il peut s'écouler beaucoup de temps avant que cet argent redevienne un dépôt dans les caveaux d'où il est sorti.

C'est donc la diffusion plutôt que l'immobilité des dépôts qui fait la rareté de la circulation. Il est évident qu'il faut plus de monnaie courante quand elle est entre les mains de tout le monde que lorsqu'elle est entre les mains d'un nombre limité de gens. Elle peut circuler davantage, mais elle se concentre moins et par conséquent elle est plus difficile à trouver si les capitalistes qui l'ont fournie, par des raisons de besoin, de méfiance ou de panique, en demandent tout à coup le remboursement. Ce remboursement est chose réellement impossible quand même on n'aurait usé de ces dépôts que dans les bornes des règles ordinaires et dans la mesure des ressources dont il était raisonnablement permis de disposer. Ainsi ce qui arrive aujourd'hui aux banques aurait pu leur arriver un an, deux ans, trois ans plus tôt si les mêmes circonstances de méfiance ou de panique se fussent produites, sans qu'il y eut en plus de motifs pour justifier les appréhensions.

Il faut aujourd'hui faire la part des mauvaises chances agricoles. Il y a quinze ans, on voyait se développer à l'infini nos ressources rurales. Les récoltes ne diminuaient pas, elles augmentaient; le sol ne baissait pas de valeur, au contraire il devenait chaque année plus précieux. Il n'était pas nécessaire pour le vendre de le diviser en parties brisées et de l'offrir pour ainsi dire gratuitement à des acquéreurs n'offrant pour toute garantie que leur bonne volonté et leurs bras. Ces bonnes volontés changent, ces bras se lassent ou deviennent inertes par la maladie et le vendeur ne retire rien d'une valeur cependant très réelle.

A ce sol, qui reste en friche, il faut ajouter chaque année les non-valeurs résultant des travaux qui ne sont plus faits qu'à moitié ou qui ont manqué dans un temps où ils étaient le plus indispensables. Delà l'impuissance pécuniaire du planteur et son besoin incessant de ressources artificielles. Il doit arriver un moment où à bout de moyens, de courage et d'espoir, il abandonne toute culture, exploitation et terre, et le prêteur, qu'il s'appelle banquier ou capitaliste, n'a plus pour se récupérer que la chance bien incertaine d'une vente aux enchères.

Qu'espérer d'un moyen pareil quand tout un pays est à vendre? C'est comme nous l'avons dit déjà, une véritable débâcle à laquelle il était impossible aux banques d'échapper. Elles devront s'estimer bien heureuses si elles n'y perdent qu'une partie de leur avoir.

Mais l'état précaire du planteur, en ce qui concerne la main d'œuvre et l'exécution du travail, n'est pas l'unique obstacle à sa prospérité et au succès de son exploitation. Il y en a un autre dont nous avons parlé mainte fois déjà et qui malheureusement domine toute la situation, c'est celui qui résulte des charges fiscales dont la propriété est accablée dans cet Etat. Ces charges sont telles qu'on peut les considérer chaque année comme un prix additionnel à la valeur estimée du sol, c'est-à-dire que chaque année la redevance à l'Etat est si forte qu'elle équivaut à un capital de vente dont l'amortissement est sans fin. On n'achève jamais de payer ce qu'on achète, car si on est libéré du côté du vendeur, on ne l'est pas du côté de l'Etat qui vous demande sans cesse le payement d'une taxe immodérée. Et pour qui cette taxe? pour le pays, pour les habitants, pour les familles pauvres, pour les établissements de bienfaisance et de charité, ou pour le développement des ressources locales?

Non, cette taxe est presque tout entière pour les hommes qui, la plupart étrangers à cet Etat, ont spéculé sur notre esclavage politique et agioté sur des emprunts contractés dans des vues d'intérêt personnel. Ils ont eu, à moitié prix, des bons frauduleux et il faut qu'aujourd'hui les honnêtes gens payent pour les coquins qui ont dévoré la substance du peuple et qui ont passé à d'autres coquins des titres de rente dont la base a été la fraude et dont le poids, toléré par nous, est une honte pour nous, car ce poids est la preuve de notre esclavage. Nous avons conseillé la banqueroute et nous la conseillons toujours comme le seul remède à nos maux, et le remède est légitime. L'honnêteté, où est-elle, nous le demandons? Est-elle chez ceux qui, sous prétexte d'un faux sentiment de probité, veulent nous faire payer à jamais les frais d'un pareil brigandage ou chez ceux qui veulent y mettre un terme dans l'intérêt public et général? De quel côté sont les fripons? qu'on nous le dise!

☞ Nos remerciements à la maison V. Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, pour le compte-rendu sténographique des premières séances du procès Bazaine, et pour le tableau représentant au complet les membres de l'Assemblée Nationale de France.

☞ Nous avons reçu de M. Simon, (librairie cosmopolitaine), au coin de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, l'*Univers Illustré*, *les Bons Romans*, le *Journal de la Semaine*, le *Journal du Dimanche*, et d'autres publications parisiennes. M. Simon reçoit aussi *La Mode Illustrée* et le *Moniteur de la Mode*. Le public peut lire toutes ces publications gratis et même les recevoir à domicile presque aux mêmes conditions.

Payement du Coton en Billets de Circulation.

Dans une réunion du Cotton Exchange, qui a eu lieu vendredi soir, on a discuté la question de payement pour le coton à vendre sur le marché de la Nouvelle-Orléans. La discussion a porté d'abord sur des résolutions qui avaient été adoptées dans une séance précédente de concert avec les banques associées du Comptoir d'Echange, et qui étaient ainsi conçues:

"Résolu que les Banques Associées ne voient pas d'objections à la proposition soumise par le comité représentant les facteurs de coton de la Nouvelle-Orléans, de vendre le coton sur ce marché pour des billets de circulation le 10 ou vers le 10 du mois prochain.

"Résolu que les banques et les banquiers de cette association feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour ramener les billets de circulation dans la ville afin d'aider au mouvement des affaires et favoriser une prompte reprise de payements par les banques."

Ces résolutions ont été examinées de nouveau et discutées par MM. John Phelps, A. H. May, Friedlander, W. C. C. Claiborne, Jr., Richardson et d'autres. M. Geo. Jonas, président de la Banque du Canal, invité à faire connaître son opinion, s'est prononcé en faveur du mouvement, après quoi M. Claiborne a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu qu'à partir du 10 novembre prochain, nous, facteurs de coton à la Nlle-Orléans, nous vendrons le coton qui nous sera consigné sur la base des billets de circulation des Etats-Unis.

Hotel St. Louis.—Les habitants, propriétaires et autres, du Second et du Troisième District, sont prévenus que la direction de l'Association de cet Hôtel vient d'émettre des bons hypothécaires pour les souscripteurs à l'emprunt qui a été décidé dans le but de continuer l'exploitation de ce grand établissement. La dénomination des bons a été combinée de manière à convenir aux propriétaires de tous les ordres et même aux capitalistes les plus modestes.

Ces bons sont de 10, 20, 25, 50 et 100 piastres, jusqu'à concurrence de $30,000. Nous pensons que cette combinaison réussira, car il y a dans les deux districts assez de gens intéressés à la prospérité de l'Hôtel St-Louis pour souscrire à un emprunt dix fois plus considérable, et quand il s'agit seulement d'un capital aussi restreint et portant hypothèque sur la propriété, on ne concevrait pas qu'il y eut hésitation ou refus.

Il est probable que la saison qui va s'ouvrir sera plus profitable que celle de l'année dernière, car l'hôtel étant plus connu sera plus achalandé. L'affluence des voyageurs et des familles sera ainsi plus grande. On remarque, du reste, depuis quelque temps, que la population américaine se porte également dans tous les quartiers de la ville et qu'elle n'est plus localisée dans le Premier ou dans le Quatrième District. C'est une nouvelle chance de succès pour l'hôtel, car les voyageurs du Nord vont de préférence là où ils trouvent et leur société et leur langue.

La langue anglaise est aujourd'hui parlée à peu près partout, et aussi généralement dans la partie inférieure que dans la partie supérieure à la rue du Canal: elle est en usage surtout dans le Troisième District, et les propriétaires de cette dernière section ont le même intérêt que leurs voisins immédiats à ce que l'Hôtel St-Louis rouvre ses portes aux voyageurs riches et de bonne compagnie qui viennent visiter notre ville pendant l'hiver.

Nous comptons, en outre, beaucoup pour le succès, sur le mode d'exploitation adopté par M. Mioton, mode conforme au goût de tout le monde. Cette liberté complète de logement et de pension, fera, nous en sommes convaincu, la vogue de l'établissement, et les souscripteurs n'auront pas lieu de regretter l'appui qu'ils auront donné au président de l'Association de l'Hôtel. Nos lecteurs verront par un avis inséré dans une autre colonne, qu'une commission de cinq pour cent sera allouée à ceux qui voudront s'occuper du placement des bons.

Banque Nationale "Germania."—Nous publions plus loin le bilan de la Banque Nationale "Germania." Ce bilan est on ne peut plus rassurant. Les ressources de cette institution sont amples et ne permettent pas de douter de la possibilité où elle se trouve de faire honneur à ses engagements. Nous ne voulons pas ici reproduire des chiffres que chacun peut voir, peser, comparer et considérer puisqu'ils figurent le plus clairement du monde dans l'état que l'*Abeille* publie aujourd'hui; mais nous insistons sur ce point que la Banque Germania est à même de reprendre ses payements à peu près quand elle voudra, car la confiance lui est acquise et certes cette confiance ne lui fera pas défaut au moment où elle prouve qu'en effet elle la mérite. Il est vrai qu'on pourra nous répondre que si la banque peut reprendre ses payements elle devrait le faire tout de suite, car cette reprise aurait une grande influence et une influence des plus heureuses sur l'esprit public. La confiance en serait jusqu'à un certain point restaurée. Nous admettons pleinement la force de ce raisonnement et la banque "Germania," nous en sommes sûr, en conviendra elle-même. Mais elle peut se croire liée d'engagement avec les autres banques qui font partie du comptoir d'échange, et obligée d'attendre courtoisement qu'une ou deux banques soient, comme elle, prêtes à reprendre le cours ordinaire de leurs affaires. Nous ignorons au juste les raisons qu'elle peut avoir pour attermoyer encore cette bienheureuse reprise, mais ce que nous affirmons, c'est qu'elle est dans une situation parfaitement en harmonie avec la loi qui régit la matière, et en état de reprendre sans délai ses paiements en monnaie courante, c'est-à-dire en billets de circulation ou legal tenders.

La Banque des Citoyens.

On lit dans l'*Echo* de la Pointe-Coupée:

Si une institution de crédit de la Nelle-Orléans mérite la sympathie et l'appui du peuple, la Banque des Citoyens devrait certainement en avoir la plus grande part. Si cette banque, comme les autres, est soumise à des embarras temporaires, elle le doit surtout aux efforts qu[illegible] pour soutenir l'industrie sucrière.

La Banque des Citoyens a de[illegible] ques sur un grand nombre de [illegible] n'a touché presque rien de ces [illegible] rurales depuis 1860. Sachant q[illegible] trie sucrière avait été cruellem[illegible] vée par la guerre, elle a permis [illegible] teurs d'appliquer tous leurs r[illegible] nuels à la réparation et à la r[illegible] de leurs habitations et de leurs [illegible]

Nous osons affirmer qu'aucun plante[illegible] dont l'habitation témoignait d'un trav[illegible] sérieux, n'a éprouvé de refus quand il [illegible] demandé une prolongation de délais p[illegible] s'acquitter. La banque, dans beauco[illegible] de cas, a même fait de fortes avances p[illegible] raviver la grande industrie agricole d[illegible] Louisiane. Il n'y a pas de doute que [illegible] embarras actuels sont dus principalem[illegible] à cette ligne de conduite qu'elle a cru d[illegible] voir suivre.

Le président et les directeurs de l'ins[illegible] tution de crédit dont il s'agit ont fait to[illegible] leurs efforts pour soutenir les planteu[illegible] et ils ont conséquemment droit à nos r[illegible] merciements et à notre reconnaissan[illegible] Au lieu de nous terrasser, ils [illegible] levés, au lieu d'écraser leurs [illegible] les ont secourus. Une telle [illegible] rite pas la censure publique [illegible] ses difficultés provienn[illegible] qu'elle a faits pour alléger [illegible] nous a imposé la guerre. [illegible] généralement que John G. [illegible] directeurs de la Banque de[illegible] cordent depuis nombre d'an[illegible] sans cesse renouvelés à [illegible] planteurs, dans l'unique but de restaurer l'industrie sucrière en Louisiane, le peuple généreux de cet Etat leur en gardera un souvenir reconnaissant: il n'oubliera pas que ces banquiers ont hasardé leurs capitaux pour venir à notre aide au moment où nos [illegible] le plus grand [illegible] compromis.

Le Drapeau Rouge.—Ce magasin de chaussures, si populaire, a toujours été situé au coin des rues Ste-Anne et Royale, et a toujours été conduit par M. et Mme Emile. Aussi prions-nous le public de ne pas faire de méprise. Il y a tant d'imitateurs aujourd'hui. 2

Louisiane.

[illegible] Louisianais [illegible]

[illegible] y a présentement peu de bras inoccupés dans nos campagnes. Les cannes commencent à tomber sous le couteau des travailleurs, et quelques sucreries fument déjà. Les petits habitants—petits relativement au domaine—ne se pressent toutefois guère. C'est que la canne mûrit encore, rend assez peu et se sucre en cette arrière-saison. Ils ont tout le temps et toutes les forces nécessaires pour exploiter leur récolte. Mais les grands planteurs—grands par l'ampleur du domaine—sont obligés de s'y prendre de bonne heure, quelque peu avant le temps, s'ils ne veulent pas être surpris par une glace inopportune. La grande culture a plus d'un inconvénient en Louisiane, et ses beaux jours sont passés.

Mais quelle sera donc la récolte de l'année?

Il y aurait présomption, au début d'une roulaison, quand la canne mûrit encore, lorsque l'habitant commence par ce qu'il a de plus mauvais, à donner des chiffres approximatifs. Les plus expérimentés se trompent, et l'on ne peut guère se permettre que des suppositions. Cependant l'opinion générale est que la récolte de cette année sera plus abondante et plus satisfaisante que celle de l'année dernière. Les apparences sont là. Tant mieux. Nous le verrons bien. Aimons à le croire. Le contraire serait une véritable calamité.

Le rendement de la canne, après tout, n'est pas absolument mauvais. On nous rapporte que onze arpents de plant, sur l'habitation Welham, ont donné quatorze boucauts de sucre.

L'état sanitaire de la paroisse s'est amélioré [illegible]. La dengue a disparu, mais non sans avoir visité toutes les maisons de la paroisse. Quant aux fièvres connues ou... inconnues, elles ont à peu près disparu. Mais les braves gens qui se lèvent de bonne heure,—et il y en a beaucoup à la campagne,—ont vu la gelée blanche des particules atmosphériques. Soyons donc [illegible] tude.

Le Sucre.—On lit dans la *Sentinelle* de Thibodaux:

Certains habitants, bien entendu ceux qui espèrent faire de quatre à cinq cents boucauts de sucre, et plus, s'il y a moyen, ont commencé la fabrication du sucre. On dit que cette opération marche bien et que le rendement est satisfaisant. En outre, on parle de souches qui ont donné quinze cents livres de sucre. On ne demande pas un meilleur rendement du plant.

Excellente bière.—Nous avons reçu de M. Caspar Lusse, de la brasserie à vapeur de la rue de Chartres Nos 476 et 478, entre les rues Espagne et Enghien, un barillet d'une bière fameuse et telle que nous en avons bu rarement de pareille. Elle est légère, attrayante, richement mousseuse et d'un goût on ne peut plus agréable. Cette brasserie fait réellement honneur à l'industrie du pays. Tout le personnel de l'*Abeille* a bu avec délice de cette excellente bière et nous adressons à M. C. Lusse nos plus vifs remerciements, en lui donnant l'assurance que son cadeau a été dignement apprécié.

Crescent City Live-Stock Landing and Slaughter House Company.—Une assemblée des actionnaires de cette Compagnie (Compagnie vulgairement dite des Abattoirs) ayant été convoquée le 17 du courant, à l'effet d'autoriser certaines mesures et faire certains amendements à leur acte d'incorporation, et la dite assemblée ayant adopté une résolution pour réduire le fonds capital de la dite Compagnie de $1,000,000 à $500,000 et le nombre d'actions de 20,000 à 10,000, et pour maintenir les actions à $50, les actionnaires sont respectueusement invités à se rendre aux bureaux de la Compagnie des Abattoirs "Crescent City," rue Royale No 18, pour échanger leurs certificats d'actions contre ceux de la nouvelle émission. Cette invitation leur est adressée par ordre du président M. Joseph Hernandez, secrétaire M. Joseph Numa Augustin, ainsi qu'on le verra dans un avis inséré plus loin.

Occasion extraordinaire. — M. J. Turcotte, dans un avis inséré plus loin et que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs, annonce aux personnes qui voudront, à partir de demain, se donner la peine d'aller visiter ses magasins, les plus extraordinaires bargains en marchandises sèches qui se soient jamais vus.

L'offre est, ma foi, fort tentante, surtout en ce moment de crise où tout le monde cherche à économiser le plus possible, et nous n'avons pas le moindre doute que les magasins en question, situés au No 158 de la rue du Canal, à l'angle de la rue Baronne, ne soient, demain et tous les jours de cette semaine, littéralement foulés de monde. Nous plaignons les commis de M. Turcotte qui vont, bien sûr, être mis sur les dents.

Un immense assortiment de pianos. — Le grand assortiment de pianos de M. Louis Grünewald est définitivement exposé dans la vaste salle de son nouvel établissement de la rue Baronne, où l'on voit aussi une superbe collection d'orgues de tous les prix. M. Grünewald donne des facilités extraordinaires pour l'achat de ses pianos dont les prix sont indiqués dans une annonce insérée plus loin. Nous ne croyons pas qu'on puisse trouver nulle part un plus beau choix d'instruments et des instruments à meilleur marché.

Avis aux Dames. — Dans son annonce d'aujourd'hui, la maison Danziger prévient les dames qui n'ont pas fait d'emplettes dans le lot de popelines qu'elle écoule depuis quelques jours à raison de 10 cents la yarde, qu'il lui reste encore deux caisses de cet article qui vaut grandement 35 cents, et elle engage les dames qui auraient besoin du dit article à se hâter d'aller visiter ses magasins, la vente de ces deux dernières caisses ne pouvant manquer de se faire fort rapidement.

Crise et grand sacrifice.—Pendant 15 jours, à partir d'aujourd'hui, 100,000 paires de souliers seront vendues à 25 0[illegible] au dessous du prix coûtant au Magasin Rouge, encoignure Royale et Dumaine. La vente est positive et les acheteurs peuvent compter sur ce rabais extraordinaire. Voyez l'annonce.

Grande occasion de bon marché.—Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce de la maison Barrière, rue du Canal 183, qui continuera à vendre au rabais son beau fonds de marchandises jusqu'au 30 du courant, et qui mettra à l'encan tout ce qui restera. Parmi ces marchandises se trouvent des soieries noires, [illegible]

☞ [illegible] Cincinnati, [illegible] verdict unanime des jurés comme la plus pure Yeast Powder de l'exposition. Les échantillons éprouvés ne sont pas ceux qui ont été exposés à la foire, mais ceux qui ont été achetés en plein marché. De cette manière le résultat est nécessairement vrai et impartial.

—Mercredi est tombé à 200 mètres environ à l'est du fort d'Aubervilliers, un ballon avec une nacelle, mais sans aéronaute. Aux parois de la nacelle étaient encore fixés plusieurs instruments de précision. Il semble malheureusement certain que le voyageur a péri.

M. Rodes-Bénavent.—Tout le monde se demande quel est l'heureux correspondant d'Henri de France [illegible] "mon cher Rodes." [illegible] coup de crayon pour croquer M. [illegible] de Rodes-Bénavent.

Figurez-vous un vigoureux gars d'une cinquantaine d'années et qui a toujours l'air d'être endimanché: voilà pour le physique.

Et voici pour le moral:

Un de ses collègues de l'extrême droite disait dernièrement de lui:

"On a tort de prétendre que ce bon Rodes est dénué de tout esprit; il a l'esprit de se taire."

Mais si le gentilhomme que le département de l'Hérault a eu l'étrange fantaisie de se donner pour représentant, joue le rôle de muet dans la salle des séances, il se rattrappe dans la salle des [illegible], où il se faufile à chaque instant sous le moindre prétexte.

M. le vicomte n'y fait pas de longs discours; il se contente de tirer sa montre et de la retourner, en disant d'un air radieux:

"Voyez ces armes b.... Eh bien! ce sont les mêmes que celles qui sont là-haut!"

Et il lève la main au plafond.

Et il répète cette scène à chaque visite, en s'adressant au premier venu qui lui tombe sous la main.

Tel est le digne correspondant d'Henri de France.

(*Opinion nationale.*)

COMMUNIQUÉ.

Dans un article publié dans les nouvelles locales de chacun des journaux de la Nouvelle-Orléans, le 17 du courant, je suis accusé, d'après un affidavit fait par M. [illegible], d'abus de confiance et de détournement. Il a été prouvé, devant la Cour du juge [illegible], que l'affidavit est faux et l'arrestation illégale.

D'après l'acte de vente faite à moi, pardevant le notaire Fahey, j'ai disposé à mon gré de ma propriété, et j'en avais le droit.

F. MARCHAL.

La manière de vivre économiquement.—Le problème de vivre économiquement occupe sérieusement beaucoup de gens. Benjamin Franklin disait, dans le "Bonhomme Richard" que des petites choses mises ensemble finissent par en former de grandes; c'est là une de ces vérités communes qu'ignore l'extravagance populaire. Si vous désirez avoir de l'argent, économisez dans toutes les circonstances—économisez, quelque faibles ou quelque fortes que soient vos dépenses. Quand il s'agira pour vous de nettoyer les objets de ménage—excepté le linge—abandonnez les poudres, la brique, le savon et prenez le SAPOLIO, le plus économique des articles que vous puissiez employer est celui dont la supériorité est établie. Rappelez-vous cela et vous aurez bien des piastres de plus chaque année.
st—v&c

Mariés, mardi, 21 octobre 1873, à la résidence des parents de la mariée, par le Rév. Dr Leacock, LOUISE, fille de M. F. M. Bienvenu, à CHARLES C. CRAWFORD,—tous deux de cette ville.

Mariés, le 21 octobre 1873, à la résidence des parents de la mariée, par le Rév. Père Mignot, et à l'Eglise du Christ, par le Rév. John Percival, M. VALENTIN WEHRMANN et Mlle CHARLOTTE MARCHAND, tous deux de la Nouvelle-Orléans. Bénédiction du 25ème anniversaire du mariage de M. et de Mme Henri Wehrmann.

Les journaux de Paris, (France), sont priés de reproduire.

Décédé, hier soir, à 10 heures et demie, à l'âge de cinq ans et 3 mois, ALFRED L. BERNARD, fils d'Alfred Bernard et de Williamine Fargo. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, à quatre heures et demie. Le convoi partira de la maison mortuaire No [illegible] rue Tremé, entre Ste-Anne et Dumaine.

Société Portugaise de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans—Décédé, hier, à 4 heures et demie du matin, à l'âge de 40 ans, IGNACIO PINEIRO, natif de la Galice, (Espagne), et membre de cette Société. Les membres de celle-ci et les amis du défunt sont priés de s'assembler dans la salle, Chemin rue du Bayou, entre St-Claude et Tremé, à quatre heures P. M pour assister aux funérailles.

Par ordre du Président.
ANTHONY MORGAN, secrétaire
Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1873.

ENTREPOT DE TAPIS,
No. 17 de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
TAPIS—1000 pièces, anglais et américains.
TOILES CIRÉES, à plancher, de tables et émaillées.—NATTES—1000 rouleaux. Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, damas, CRIN, guimpe, peluche, &c., &c. 16oct—6mPP

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......
REÇOIVENT, en ce moment, de [illegible]
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent
Aux prix de New York.
16 sept—1mPP

MEUBLES FINS ET ORDINAIRES.
P. MALLARD,
53 et 55......Rue Royale......
VIENT d'ajouter à son stock [illegible]
[illegible] de fabrication supérieure et modernes de première qualité.
N. B.—Travaux extérieurs exécutés dans le plus bref délai et à des prix raisonnables. 6oct—1m pp

POPELINES A 10 CENTS!
DANZIGER,
No. 163....RUE DU CANAL.....163
Entre les rues Bourgogne et Remparts.
Informent leurs nombreux clients et amis ainsi que les acheteurs de Marchandises sèches en général, qu'il ne leur reste, en fait de POPELINES à 10 cents la yarde, que deux caisses de cet article avantageux, qui vaut grandement 35 cents.
Nous engageons donc les dames qui auraient besoin du dit article, à venir nous voir immédiatement, afin de n'être point désappointées, car il est fort probable que la vente en sera très rapide.
Nous appelons aussi leur attention sur un joli lot de POLONAISES et de REDINGOTES, des derniers genres et dans les prix de $6 à $30.
Ainsi que sur notre
INCOMPARABLE ASSORTIMENT D'ARTICLES DE FOND ET DE FANTAISIE,
lequel représente tous les genres et sera vendu à des prix défiant toute concurrence.
THEODOR DANZIGER & SONS,
No 163, Canal,
15oct—1f—PP entre Bourgogne et Remparts.

BARRIÈRE,
No 183 de la rue du Canal.
[illegible] vendre le reste de notre [illegible] immédiatement.
[illegible] qui n'auront pas été vendues [illegible]
[illegible] d'activer la vente, nous offrirons [illegible] extraordinaires, surtout dans des [illegible] et en couleur, de qualité supérieure, Manteaux de Soie, des Manteaux [illegible]
[illegible] notre annonce à l'attention des [illegible]; elles verront qu'il est de leur intérêt [illegible]
V. G. & C. W. BARRIÈRE.

Avis.

[illegible] de l'Hôtel St. Louis demande plusieurs personnes pour placer les bons hypothécaires de 10, 20, 25 et 100 piastres qu'elle vient d'émettre pour l'exploitation de l'établissement.
25 oct—[illegible]

[illegible] Société Lusitana [illegible] Assemblée trimestrielle régulière [illegible] aux officiers et membres [illegible] s'assembler, dans leur salle, [illegible] octobre, à 4 heures de l'après-midi [illegible] d'être exacts, car des affaires [illegible] seront soumises.
S. E. PELAYO, Secrétaire.

Au Public.

Nous, ANTOINE BERTHET et PIERRE LABERIE, tous deux résidents de la Nlle-Orléans, soussignés, affirmons solennellement que nous sommes les [illegible]
Nlle-Orléans, le 25 octobre 1873.
A. BERTHET.
P. LABERIE.

PANIQUE! PANIQUE!!
Encore de
NOUVEAUX BARGAINS
—EN—
MARCHANDISES SÈCHES.
Cinquante Caisses
—DE—
MARCHANDISES SÈCHES
QUI SERONT VENDUES
—A DES—
PRIX DE PANIQUE,
LE LUNDI, 27 OCTOBRE,
—CHEZ—
J. TURCOTTE
158 - - - CANAL - - - 158
— MAISON BLANCHE, COIN BARONNE —
A côté de la Banque d'Espagne de la Nouvelle-Orléans.
A PARTIR DU LUNDI, 27 OCTOBRE 1873, et pendant toute la durée de la crise financière, nous vendrons notre
IMMENSE STOCK
—DE—
Marchandises sèches
A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant. Et recevrons en PAIEMENT et au pair tout check tiré sur une des banques de la ville.
Nous appelons l'attention des acheteurs sur les articles ci-après:
50 pièces SOIERIES DE LYON, noires, à $2 vendues antérieurement $4 la yarde.
200 pièces POPELINES [illegible] à 20 cts, vendues antérieurement 40.
COTON BLANC 4-4, de première qualité, à 10 cents, auparavant à 20 cts.
COTON A DRAPS 10-4, à 35 cents, auparavant 65 cts.
100 pièces FLANELLES pure laine, à 30 et 35 cents, auparavant de 60 à 65 cts.
1 caisse INDIENNES et PERCALES, à 8 1/2 et 10 cts, auparavant de 12 1/2 à 15 cts.
200 pièces JEANS DE LOUISVILLE, entre-deux, légèrement avariés, à 35 cts, en valant 75.
200 pièces JEANS DU KENTUCKY, légèrement avariés, à 35 cts, en valant 60.
5 caisses MOLLETON, à 9 cts, valant 15 cts.
1000 CHALES, assortis, pour la moitié de leur prix ordinaire.
10 caisses de COUVERTURES, depuis $1.75 la paire.
20 caisses COTON "Lonsdale" et "Fruit of the Loom", véritable, à 15 cts, valant 20 cts.
20 balles COTON "SEA ISLAND", 7-8, à 8 cts, valant 11 cts.
20 balles COTON "Appleton" écru, à 11 cts, valant 14 cts.
20 balles COTON "Indian Head" écru, 4-4, à 13 cts, valant 16 cts.
ET [illegible] DE TOUTES LES AUTRES MARCHANDISES [illegible] DANS LA MEME PROPORTION.
Les personnes qui désirent profiter des plus extraordinaires bargains en marchandises sèches qui se soient jamais offerts, feront bien de venir visiter nos magasins le plus tôt possible, afin d'éviter la foule.
J. TURCOTTE, 158, rue du Canal.
26oct—1t

LE VASTE ENTREPOT DE PIANOS ET D'ORGUES
—DE—
L. GRUNEWALD,
Aux Nos. 18, 20 et 22 de la rue Baronne.
Le plus grand et le plus beau magasin.
Le plus grand et le meilleur assortiment.
Les meilleurs et les plus beaux pianos.
Les prix les plus modiques.
—ET—
Les conditions les plus avantageuses.
CHAQUE [illegible]
[illegible]

[illegible] sur gages.
A vendre à bas prix une quantité d'objets laissés pour compte, tels que Montres, chaînes, diamants et bijouterie assortie, et objets divers.
29 oct—1m CHAS. TESTART.

Avis.

ON DEMANDE UNE FEMME française, ou allemande parlant le français, comme blanchisseuse.
S'adresser rue Jackson, encoignure Chestnut.
26 oct—1f

ETAT DE LA
Banque Germania Nationale
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Le 24 octobre 1873.

RESSOURCES.

Billets escomptés	[illegible]	
Bons des Etats-Unis	[illegible]	
Primes sur Bons des Etats-Unis	[illegible]	
Autres Bons et Actions	[illegible]	
Mobilier et installations	[illegible]	
Dépenses courantes: loyer, salaires, etc.	[illegible]	
Taxes payées	[illegible]	
Dû par des Banques et des Banquiers éloignés	[illegible]	

ACTIF.

Monnaie courante (Currency)	[illegible]	
Espèces	[illegible]	
Dû par d'autres Banques de la ville (Certificats du Clearing House)	[illegible]	
Checks sur d'autres Banques locales	[illegible]	
Change de New York	[illegible]	[illegible]
		[illegible]

PASSIF.

Capital payé	[illegible]
Surplus	[illegible]
Bénéfices non partagés	[illegible]
Billets de circulation de la Banque	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des Banques et à des Banquiers éloignés	[illegible]
	[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Nous, soussignés, [illegible] de la Banque Germania Nationale, jurons [illegible] que ce qui précède est un état exact de la Banque, le 24 octobre 1873.
LOUIS SCHNEIDER, Président.
JULES CASSARD, Vice-Président.
HERM. SOHNL, Caissier.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 25 octobre 1873.
JOSEPH COHN, Notaire Public.
26 oct—M—PP

POUR LA TOUSSAINT.
LA LIQUIDATION DE LA
MAISON LELIÈVRE,
174 rue Royale, et de [illegible], rue Baronne No 8, près Canal, se continue.
VENTE AU PRIX COUTANT DE TOUS LES ORNEMENTS POUR TOMBEAUX.
La marque en chiffres connus de ces articles, dit assez à quel escompte ils sont offerts à nos nombreux amis et au public en général. Nous les prions de venir se convaincre de la vérité par eux-mêmes, et de faire leur choix pendant que notre assortiment est des plus complets.
22 octobre au 31

Incendie! Incendie! Incendie!
NEW CHEAP JOHN,
[illegible]

DRAPEAU ROUGE,
Encoignure des rues Royale et Ste-Anne.
Première Maison du Sud.
[illegible] New-York, Boston et Philadelphie.
Chaussures! Chaussures! Chaussures! de tous genres.
[illegible] E. C. Burt.
Bottes, Souliers et Bottines.
[illegible]
NOUS N'AURONS PAS DE LIMITES.

CRISE! CRISE!! CRISE!!!
GRAND SACRIFICE.
VENTE FORCÉE.
Coin Royale et Dumaine.
Pendant 15 jours à partir de SAMEDI, 25 octobre 1873.
100,000 paires de SOULIERS seront vendues à 25 0/0 au-dessous du prix coûtant.
VENTE POSITIVE ET SANS HUMBUG.
Les personnes qui auront besoin de chaussures pourront venir se convaincre de la réalité.
ACCOUREZ DONC TOUS
—AU—
MAGASIN ROUGE,
COIN ROYALE ET DUMAINE.
M. LION, Agent.
N. B.—En dessus, un grand choix de chaussures particulières que nous détaillerons sous peu.
25oct—1f

JOHN G. WAGNER.
A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS ET BOTTINES
24 oct—1m A bon marché!

BUREAU DE PRETS,
NO. 19 RUE BARONNE.
AVIS [illegible]
OTTO SCHWANER, Propriétaire
Nlle-Orléans, 23 octobre 1873. 24 oct—3

Amendement à la Charte.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

J. HERNANDEZ, Président pro tem.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
EDGAR PITOT,
A. G. LA PICE,
G. LE GARDEUR, Jr., Notaire Public.
Copie exacte: G. LE GARDEUR, Jr., Notaire Public.

Bureau de la Compagnie Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company [illegible]
Par ordre du président.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
26 oct—3t

New-Orleans Mutual Insurance Association.

RAPPORT DU COMITÉ.

NOUS, soussignés, membres du comité nommé par la Direction pour examiner la position de New-Orleans Mutual Insurance Association [illegible]

[illegible]

B. SEMBRE,
COIN St-LOUIS ET ROYALE.
[illegible]
GRAND DEBALLAGE DE
MARCHANDISES D'HIVER.
Chemises blanches pour Enfants; [illegible]
MERCERIE.
[illegible]
CORSETS FRANÇAIS;
[illegible]
ARTICLES POUR HOMMES:
[illegible]
SPLENDIDE STOCK DE CRAVATTES.
[illegible]
ATTENTION!
COURONNES POUR LA TOUSSAINT.
Prix excessivement modérés.
NOTA.—Réparation d'ombrelles et de parapluies.

L'HIVER S'APPROCHE!
Voilà l'hiver, et chacun a besoin de renouveler sa garde-robe. L'un a besoin d'un paletot, qui d'un gilet, celui-ci d'un habillement complet, celui-là d'autre chose, et tous veulent avoir du bon, et à bon marché. Donc et bien, allez chez
C. LAZARD & Cie,
LES FAMEUX
Fabricants d'Habillements.
Ils ont en magasin un immense assortiment, le plus grand qu'on ait jamais vu dans le Sud, et consistant en:
HABILLEMENTS de toutes qualités et de tous genres.
CHAPEAUX de toutes sortes,
CHEMISES blanches et de couleur,
—ET—
HABILLEMENTS POUR ENFANTS,
Depuis l'âge de deux ans et demi.
—Ainsi que des Malles, Valises, &c.—
Venez tous et jugez par vous-mêmes, chez
C. Lazard & Cie,
Au coin des rues Ste-Anne et Vieille Levée.
Vous n'y trouverez que des employés polis et attentifs.

AVIS.

New-Orleans Clearing House.

22 Octobre 1873.

LES BANQUES ASSOCIÉES et les BANQUIERS, par le Comptoir d'échange (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans, trouvent qu'il est nécessaire d'interrompre l'époque de la reprise des Payements en Currency au-delà de trente jours qu'ils considéraient comme suffisant dans un but.

Cette mesure est jugée indispensable par les raisons suivantes:

1. Le montant de Currency dans les Banques n'a pas matériellement augmenté durant ces trente derniers jours.

2. Il sera impossible d'augmenter ce montant de circulation tant que le Change sur New York sera aussi rare et à un taux aussi élevé—la prime actuelle fluctuant de quatre à cinq pour cent.

Ce taux élevé est causé par la forte demande de remise pour collections dues à l'Ouest et au Nord. Ces collections se font en plus sous renouvellement par des payements partiels, ou par des extensions de temps, ce qui entraîne nos négociants et les force à demander des délais à propos d'obligations locales et ce qui prive les banques de ce revenu qui aurait pu être utile en procurant des facilités pour de nouvelles affaires, ou en donnant les moyens d'opérer une reprise plus rapide.

3. L'unique remède que nous puissions voir est dans le mouvement de nos récoltes de coton, de sucre et de mélasse, par lesquelles les dettes de la campagne envers la ville seront liquidées, et le change rendu suffisant pour réduire la prime au pair et offrir les moyens d'acheter de la monnaie courante au Nord, ce qui procurerait à nos banques le montant nécessaire à la reprise.

Par ordre,
ISAAC N. MAYNARD, Directeur.

Maux d'yeux et Maux d'oreilles.
LE Dr. C. BEARD,
OCULISTE,
INFIRMERIE D'ORLÉANS,
Au No 143 de la rue du Canal.
Consultations: de 9 à 3 heures.
24 oct—1m,PP.

SOUSCRIVEZ
—AU—
Directory de la Nouvelle-Orléans,
—DE—
SOARDS,
POUR 1874,
ET PUBLIEZ-Y VOS ANNONCES.
Il contient un
GUIDE DES RUES
d'après les relevés officiels, ainsi que tous les changements. On y trouvera les rues de traverse et le numéro de chaque encoignure—ce qui en fait un excellent ouvrage de référence valant à lui seul le prix du Directory.
Cette publication sera PRETE ET LIVRÉE VERS LE 1er JANVIER 1874.
ON LA GARANTIT COMPLETE ET EXACTE
Etant un citoyen de la Nlle-Orléans (ce que n'est pas l'ancien éditeur, Edwards, qui demeure à Chicago), ses intérêts sont les miens et je ne négligerai rien pour satisfaire les négociants, dont je sollicite les souscriptions et les annonces. Les agents se présenteront à eux.
L. SOARDS, Editeur.

PAPIERS PEINTS.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
Mme Vve H. HABERT,
160......RUE DE CHARTRES......160
ANNONCE respectueusement à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a reçu d'Europe et du Nord, UN ASSORTIMENT COMPLET DE PAPIERS PEINTS de toutes sortes, [illegible], Devants de cheminée, Rosaces, Bordures, Décors de tous genres, et qu'à partir de LUNDI 6 COURANT, et en raison des circonstances, elle vendra tous ses papiers à une réduction de prix extraordinaire qui défie toute concurrence.
Les propriétaires sont invités tout spécialement à venir visiter ce bel assortiment; ils pourront se convaincre aisément du beau choix des papiers et DE LA MODICITÉ DES PRIX.
Tout travail, tout ouvrage entrepris par la maison H. HABERT sera garanti donner toute satisfaction; le collage des papiers sera fait à raison de 20 cents le rouleau.
5 oct—2m vdw

Gardez votre argent jusqu'au 20 octobre,
DATE à laquelle le No 147 de la rue du Canal sera rouvert, avec un Stock de Marchandises d'Automne Entièrement Nouveau.
Nous garantissons que de telles marchandises n'auront jamais été offertes et vendues
Une Piastre Seulement.
Souvenez-vous du nom sous lequel nous sommes connus: The Original Great Southern Dollar Store. Nous [illegible] l'ancien local—No 147 de la rue du Canal, et n'avons aucun rapport avec les autres établissements de ce genre.
3 oct—1m [illegible]

Avis au Public.

A UNE assemblée des Banques Associées, tenue ce jour, il a été résolu,

Que tous les dépôts faits à partir de ce jour, seront payés en nature, et que sur les anciens dépôts aucun check dépassant vingt-cinq piastres ($25) ne sera payé en currency, à aucun dépositaire, dans la même journée.

LOUIS SCHNEIDER, GEO. JONAS, PAT. IRWIN, Trustees.
Clearing House, 25 Sept. 1873.

A Vendre,
A des Conditions Avantageuses,
LA GRANDE PENSION FRANÇAISE ET CAFÉ [illegible]
[illegible]

ON DEMANDE
[illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur,
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE B. TURPIN,
93...Rue Vieille-Levée...93
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS [illegible]
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" de célèbre E. F. Diehl,
TORPEDOS ET FIRE CRACKERS.

L'INCENDIE DE LA RUE DU CANAL.
Réglement avec la Compagnie d'Assurance;
Stock DE LINGE FIN
Et de CHAPEAUX de derniers genres,
Légèrement avariés par l'eau,
Au-dessous de la moitié du prix coûtant,
—Au magasin de—
M. COGAN,
Aux Nos 19 et 20 de la rue du Canal,
A côté du magasin de chaussures de [illegible].
1er oct—1m

Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,
BUREAUX, No 66 RUE VIEILLE-LEVÉE.

SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de la charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pendant un an et neuf mois,—du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873,—l'expiration de la seconde année fiscale.

Total des bénéfices réalisés du 10 janvier au 30 septembre 1873	[illegible]	
Intérêt du 10 janvier 1871 au 30 septembre 1873	[illegible]	[illegible]
— EN MOINS —		
Dépenses du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873	[illegible]	
Montant escompté de billets payés avant l'échéance	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
— ACTIF —		
Billets garantis par hypothèque, payables mensuellement	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
Matériaux et avances sur bâtisses en voie de construction	[illegible]	
Deux terrains	[illegible]	
Montant souscrit	[illegible]	
Montant payé jusqu'au 30 sept. 1873	[illegible]	
Balance due payable en versements mensuels, primes d'assurance et matériaux	[illegible]	
Installations	[illegible]	[illegible]
En moins—montant dépensé		[illegible]
		[illegible]

Nous, soussignés, jurons solennellement que l'état qui précède a été extrait fidèlement des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1873.
G. LEGARDEUR, Notaire Public.

Le 9 octobre 1873, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent sur les actions portant la date du 10 octobre 1872—savoir: dix pour cent comptant en cash, [illegible] pour cent en script.

Egalement un dividende, au comptant, de dix pour cent, de la date du certificat, sur toutes les actions émises après le 10 octobre 1872. Le tout sera payable le 10 novembre 1873, aux bureaux de la société.
A. SAULET, secrétaire.

New Orleans Mutual Insurance Association.
Bureaux, No 102 de la rue du Canal.
SEPTIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
TROISIÈME TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le troisième trimestre de 1873, expiré le 30 septembre 1873:

Primes d'incendie	208,202 74	
" de mer	44,265 40	
" de rivières	67,264 76	[illegible]
En moins,		
Primes non expirées	209,544 20	
" remboursées	1190 36	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
En plus, intérêts		[illegible]
Loyer		[illegible]
Total		[illegible]
Pertes par incendie	41,731 19	
" sur mer	[illegible]	
" sur les rivières	[illegible]	
	[illegible]	
Dont $40,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	[illegible]	
Frais de bureau	[illegible]	
Taxes	1,301 38	
Dépenses casuelles	4,654 27	
Réfaction (rebate)	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	[illegible]
Surplus des pertes		[illegible]
ACTIF:		
En caisse dans la New Orleans National Banking Association desquels [illegible] avaient été retirées avant la suspension.		[illegible]
Comptant entre les mains de nos agents aux Etats-Unis		[illegible]
Billets et effets à recevoir		[illegible]
Actions et bonds		[illegible]
Propriété foncière		[illegible]
Dû par les Compagnies de la ville, proportion de pertes		[illegible]
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
Primes recouvrables dans les trimestres suivants		[illegible]
Total		[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire Public.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenu le neuf du courant, il a été

Résolu, En conformité de l'article VII de la Charte, de collecter immédiatement le montant entier des primes acquises et dues par les Actionnaires, pour le Troisième Trimestre de 1873;

Et à la même assemblée les résolutions suivantes ont été, en outre, adoptées;

Attendu que la crise financière actuelle a déprécié les sécurités de toutes sortes, il est

Résolu qu'une Assemblée générale des Actionnaires de cette Association soit, et est par le présent, convoquée à son bureau No 102 rue du Canal, le lundi 10 de novembre prochain (1873) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur l'opportunité de réduire le capital.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 11 octobre—1m

[illegible]
G. LANAUX, secrétaire.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 25 OCT.—CLASSE No 254.
2 26 68 17 39 59 5 74 65 27 73 51 [illegible]
[illegible]

Compagnie d'Assurance Hope
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
INCORPORÉE EN AVRIL 1857.
Bureau, No 33, rue du Camp.

Capital payé	$250,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS	[illegible]
Actif	[illegible]

LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits. [illegible]
Les pertes sont réglées promptement et équitablement.
H. PEYCHAUD, Président,
Jno. I. ADAMS, Vice Président.
Louis Barnett, Secrétaire.

Banque Teutonia Nationale.—Nlle-Orléans, 17 octobre 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs de cette banque, il a été résolu que la place de caissier est déclarée vacante, et qu'à partir de cette date J. M. Wagner n'est plus autorisé à signer comme caissier.
J. R. WILDERMANN, Président.

Bureaux de New Orleans Mutual & Insurance Association.—[illegible] octobre 1873.—Une assemblée générale des Actionnaires de "New Orleans Mutual & Insurance Association" aura lieu à ses bureaux, No 102 rue du Canal le JEUDI, sixième jour de novembre prochain (1873) à dix heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite Association et d'adopter telles mesures qui leur paraîtront convenables en l'état des choses.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 23 oct—au 6 nov

Bureaux de Louisiana Oil Company.—Conformément aux articles quatre et douze de la charte de cette compagnie, les actionnaires sont priés de s'assembler, aux bureaux, No. 27 de la rue de l'Union, le LUNDI, 3 novembre 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, à l'effet de voter pour sept directeurs, pour l'année. L'état annuel des affaires de la compagnie sera, en même temps, exposé.
J. M. DUGGAN, secrétaire

AVIS.
NEW-ORLEANS CLEARING HOUSE.
25 septembre 1873.
ATTENDU que l'acte de certifier les Checks a été établi pour l'usage du Clearing House, tous les Déposants aux Banques Associées de la Nouvelle-Orléans sont, par le présent, notifiés d'avoir à faire leurs checks PAYABLES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CLEARING HOUSE.
ISAAC N. MAYNARD, Directeur.

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba).
Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.
R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice Président.
A. GRANGER, Secrétaire.
Comité de Finance:
A. Socola, Jos. Musi, E. A. Lambias, [illegible], R. Saloy.
Directeurs:
[illegible]

BANQUE DU PEUPLE.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.
LES CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:

A. SOCOLA,	JOS. DAVID,
P. JAUFROID,	G. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
H. A. LLAMBIAS,	J. K. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, Caissier.

SCIERIE OCEAN.
NOTRE nouveau et puissant MOULIN A SCIE étant maintenant en pleine opération, [illegible]
[illegible]
Bois de chauffage, assorti, etc.
[illegible]
Les ordres adressés à MM. PUIG & CO., No 37, rue de la Douane, [illegible]
L. CARBO, Directeur et Agent.

MADAME GROUX,
LA célèbre costumière, a transféré son magasin du No. 28 de la rue Conti, au No. 66 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de fantaisie, des costumes de bals masqués, [illegible], et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No 66 de la rue Dauphine.
1 oct—1m

Propriétés à vendre et à louer.

A LOUER,
La MAISON NEUVE, face à la Place Washington, No 69 rue des Français, de 8 pièces, avec cuisine, corridors, gaz, water works, citerne etc.—$30.
La maison à véranda No 261 rue Royale de 12 pièces, avec gaz, water-work, citerne, $35.
S'adresser 161 rue Royale. 24 oct—1m

A Louer,
A partir du 1er octobre, la maison en briques No 112 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne.
Huit chambres, cuisine, chambres à domestiques, gaz, Waterworks, etc. etc.
A raison de soixante-quinze piastres (75) par mois.
Pour plus de détails s'adresser à HENRY CHIAPELLA, à Carondelet.

A Louer,
Une MAISON DOUBLE, rue Villeré, No 274 et 276, entre le Chemin du Bayou et Esplanade, pouvant servir pour deux familles. Le No 274 ayant trois chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cave et waterworks. Le No 276, ayant cinq chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cave et waterworks, etc., etc.
S'adresser à J. M. SOUBIRAA, No 21 rue des Ursulines

A Louer,
A DES CONDITIONS très avantageuses, à de bons locataires, la jolie maison No 300, rue Bayou, près Villeré; le cottage No [illegible], près Dorbigny; [illegible] rue Robertson, près Bayou; la maison coin Ursulines et Prieur; ses magasins Nos 17 et 32 rue Front, près Perdido. Le tout en bon état—avec gaz, Hydrants, caves, &c. S'adresser à
MANUEL ELLIOT, rue Toulouse, No 75, près Royale

A Vendre,
A DES CONDITIONS TRES LIBERALES—UN "RESTAURANT ET CAFÉ" situé rue d'Orléans, [illegible], en face du Marché Tremé.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—La MAISON située rue du Quartier, No. 20, entre Rempart et Dauphine. Prix, $30 par mois.
S'adresser rue de l'Esplanade, No. 84, ou au bureau de l'ABEILLE.

A Louer,
Le magasin avec logement situé au coin des rues Chartres et Conti. [illegible]
S'adresser au No. 21 rue des Remparts, de 7 à 8 heures du matin et de 4 à 6 heures P. M.

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—Une grande MAISON haute, avec gaz, cave et water works, située rue des Ursulines, entre Remparts et St. Claude, No. 188. S'adresser rue Bourgogne No 219, entre les rues St-Philippe et Dumaine.

A Vendre,
[illegible] POUR CAUSE DE DÉPART—[illegible]
Pour les conditions, s'adresser à
A. CAMBON & CO., rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti.

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible]